Communiqué de Presse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
Division de la communication
Réf: 429f10
Tél. +33 (0)3 90 21 52 40
Fax +33 (0)3 88 41 27 51
Internet: www.coe.int/congress
e-mail: congress.com@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La délégation du Congrès demande des compétences et des ressources accrues pour les collectivités roumaines

Strasbourg, 27.05.2010 – Une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a effectué une mission de suivi général pour évaluer la situation de la démocratie locale et régionale en Roumanie, du 24 au 26 mai 2010.

Les Rapporteurs du Congrès Jean-Claude Frécon (France, SOC) et Mariacristina Spinosa (Italie, SOC) ont salué les efforts de décentralisation et de mise en œuvre de l'autonomie locale dans ce pays, tout en soulignant que des améliorations sont nécessaires. Ainsi, ils ont demandé aux autorités nationales d'assurer que les collectivités territoriales roumaines obtiennent des compétences accrues et des ressources financières adéquates.

La délégation a également constaté que la question de l'instauration de véritables régions en Roumanie n'a toujours pas été résolue, et a donc encouragé les représentants politiques roumains à prendre une décision dans ce sens le plus rapidement possible.

A l'issue de la visite, un rapport sera soumis à la Commission institutionnelle du Congrès, lors d'une de ses prochaines réunions en 2010.

* * *

La Roumanie a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 1998. La dernière recommandation du Congrès sur la situation de la démocratie locale en Roumanie a été adoptée en mai 1995, suivie d'un rapport d'information sur la démocratie locale et régionale dans ce pays en avril 2002 puis d'un rapport de suivi en avril 2003. En mars 2006, le Congrès a eu un échange de vues avec Liviu Radu, Secrétaire d'Etat au ministère de l'Administration et de l'intérieur de Roumanie.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.
Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Yavuz Mildon (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions: Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),
Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Ian Micallef (Malte, PPE/DC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC),
Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)